

RÉSOLUTION N° 636

PROGRAMME-BUDGET 2019

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 679 (18), “Programme-Budget 2019”,

CONSIDÉRANT :

Que la Convention de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) stipule :

- a) à l’article 8.b qu’il incombe au Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) d’“approuver le Programme-Budget biennal et de fixer le montant des quotes-parts annuelles des États membres” ;
- b) à l’article 23, que “les États membres contribuent au soutien de l’Institut moyennant des quotes-parts annuelles fixées par le Conseil, conformément au système de calcul des quotes-parts de l’Organisation des États américains” ;
- c) à l’article 14.b, qu’il incombe au Comité exécutif d’“examiner le Projet de Programme-Budget biennal soumis par le Directeur général au Conseil et de formuler les observations et recommandations qu’il juge pertinentes” ;

Que le Plan à moyen terme (PMT) en vigueur couvre la période 2014-2018 et qu’en janvier 2018, a débuté une nouvelle administration, et que le Comité a approuvé le nouveau PMT pour la période 2018-2022 ;

Que le Conseil, à sa Dix-neuvième réunion ordinaire, a décidé par la résolution IICA/JIA/Res. 511(XIX-O/17) :

- a) D’approuver une assignation totale de revenus du Fonds ordinaire du Programme-Budget 2018-2019 de l’Institut d’un montant annuel de 33 074 100 USD, financé par la contribution des quotes-parts des États membres à hauteur de 29 574 100 USD par an, conformément aux montants fixés par le barème des quotes-parts de l’Annexe A, y compris les quotes-parts et les surcotes, et par des ressources diverses d’un montant annuel de 3 500 000 USD, en provenance de recettes prévues ; néanmoins, pour l’année fiscale 2019, les quotes-parts seront calculées sur la base des pourcentages fixés par le barème des quotes-parts approuvé par l’Organisation des États américains (OEA) pour l’année en question ;

- b) De demander au Directeur général de soumettre à la considération de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif une proposition de budget des dépenses des fonds approuvés par le Programme-Budget 2019, qui soit conforme aux priorités du nouveau PMT de l'IICA ;

Que le Directeur général a présenté la proposition de Programme-Budget 2019 à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), à sa réunion ordinaire tenue en mai 2018 ;

Que le 29 juin 2018, le Conseil permanent de l'OEA a approuvé la résolution CP/RES. 1105 (2168/18), qui adopte ad referendum de l'Assemblée générale de l'OEA, un barème des quotes-parts pour l'année 2019 avec des pourcentages égaux à ceux en vigueur pour l'année 2018, à l'OEA et à l'IICA ; et

Que le Directeur général a présenté, à la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif, la proposition de Programme Budget 2019 dans un format qui remplit les conditions de structure et de contenu prévues par les normes en vigueur et qui tient compte des recommandations proposées par la CCSQG,

DÉCIDE :

D'approuver le budget des dépenses de l'année 2019 pour chacun des chapitres, des titres et des priorités stratégiques énumérées dans le document IICA/CE/Doc. 679 (18), "Projet de Programme-budget 2019", dont le résumé par chapitre figure à "l'annexe B".

ANNEXES

Annexe A
Barème des quotes-parts et des contributions de surcotes des États membres
et recettes diverses 2019

ÉTATS MEMBRES	2019			
	IICA			
	OEA ¹	OEA ¹	QUOTE-PART	TOTAL
	%	%	USD ²	QUOTES-PARTS
			USD ²	
Antigua et Barbuda	0,022	6.500	1.100	7.600
Argentine	3,000	879.500	247.000	1.126.500
Bahamas	0,047	13.800	7.000	20.800
Barbade	0,026	7.600	5.500	13.100
Belize	0,022	6.500	1.100	7.600
Bolivie	0,070	20.500	600	21.100
Brésil	12,457	3.652.000		3.652.000
Canada	9,801	2.873.400		2.873.400
Chili	1,415	414.800	14.600	429.400
Colombie	1,638	480.200		480.200
Costa Rica	0,256	75.100	2.500	77.600
Dominique	0,022	6.500	1.100	7.600
Équateur	0,402	117.900	3.500	121.400
El Salvador	0,076	22.300	12.500	34.800
États-Unis d'Amérique	59,470	17.435.300		17.435.300
Grenade	0,022	6.500	1.100	7.600
Guatemala	0,171	50.100	13.800	63.900
Guyana	0,022	6.500	1.700	8.200
Haïti	0,022	6.500	4.200	10.700
Honduras	0,043	12.600	3.200	15.800
Jamaïque	0,053	15.500	5.100	20.600
Mexique	6,470	1.896.800		1.896.800
Nicaragua	0,022	6.500	2.800	9.300
Panama	0,191	56.000	6.000	62.000
Paraguay	0,087	25.500	8.800	34.300
Pérou	1,005	294.600	9.400	304.000
République Dominicaine	0,268	78.600	3.500	82.100
Saint Christophe et Niévès	0,022	6.500	1.100	7.600
Saint Vicent et les Grenadines	0,022	6.500	1.100	7.600
Sainte Lucie	0,022	6.500	1.100	7.600
Surinam	0,022	6.500	4.200	10.700
Trinité et Tobago	0,129	37.800	15.000	52.800
Uruguay	0,298	87.400	7.900	95.300
Venezuela	1,940	568.800		568.800
SOUS TOTAL	99,555	29.187.600	386.500	29.574.100
Cuba	0,446	130.800		130.800
TOTAL QUOTES-PARTS	100,001	29.318.400	386.500	29.704.900
RECETTES DIVERSES		3.500.000		3.500.000
TOTAL FONDS ORDINAIRE³		32.687.600		33.074.100

NB: Le Royaume d'Espagne apporte une quote-part annuelle de 60,000 USD en tant que Membre associé, conformément à l'accord de la première séance plénière de la Onzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, du 26 novembre 2001, tenue à Bávaro, en République Dominicaine.

1/ Conformément à la Résolution AG/RES. 2912 (XLVII-O/17) de l'Assemblée générale de l'OEA.

2/ En USD arrondis à la centaine la plus proche.

3/ Le total du Fonds ordinaire n'inclut pas Cuba.

ANNEXE B

Affectation des ressources du Fonds ordinaire par chapitre 2019

(USD)

CHAPITRE	2019			
	QUOTES-PARTS	DIVERS	TOTAL	%
I : Services de coopération technique directe	26 443 870	3 341 811	29 785 682	90,1%
II : Frais de gestion	1 831 316	25 600	1 856 16	5,6%
III : Coûts généraux et provisions	1 151 040	20 000	1 171 040	3,5%
IV : Renouvellement des infrastructures et des équipements	147 874	112 589	260 463	0,8%
TOTAL	29 574 100	3 500 000	33 074 101	100%